

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François-de-l'île-d'Orléans tenue le mardi 3 juillet 2007, à 20h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Jean Rompré, Carmen Blouin, Jacques Drolet, Lina Labbé et Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès verbal du 4 juin 2007.
3. Suivi du procès verbal.
4. Correspondance et dépôt de documents.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution colloque de zone 20 et 21 septembre 2007 à Québec.
7. Résolution signature contrat notarié servitudes bornes fontaines.
8. Résolution signature entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles.
9. Avis de motion règlement # 07-062 Concernant les animaux, applicable par la Sûreté du Québec.
10. Varia
 - 10.1 Dossier cabanon dérogatoire
 - 10.2 Dossier piscine installée en cour avant
 - 10.3 M.R.C.
11. Période de questions.
12. Levée de l'assemblée.

07-059 Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jacques Drolet et appuyée par Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

07-060 Item 2 **Adoption du procès verbal du 4 juin 2007.**

L'adoption du procès verbal est proposée par Jean Rompré et appuyée par Carmen Blouin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Item 3 **Suivi du procès-verbal.**

07-061

Item 4 Correspondance et dépôt de document.

Il est proposé par Carmen Blouin et appuyé par Jean Rompré que le conseil municipal accepte, tel que présenté, le dépôt des différents documents émanant de la Mutuelle des Municipalité du Québec.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

07-062

Item 5 Adoption des dépenses.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des dépenses soumise par le directeur général / secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Jacques Drolet et appuyée par Carmen Blouin que les dépenses totalisant la somme de 73 627,51 \$ soit adoptées.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois

Directeur général / secrétaire-trésorier

07-063

Item 6 Colloque de zone ADMQ, 20 et 21 septembre 2007, à Québec.

Il est proposé par Carmen Blouin et appuyé par Jean Rompré d'autoriser Monsieur Marco Langlois directeur général / secrétaire-trésorier à assister au colloque de la zone Capitale de l'ADMQ, les 20 et 21 septembre 2007 à Québec.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

07-064

Item 7 Résolution signature contrat notarié servitudes bornes fontaines.

Attendu que la réalisation de bornes fontaine nécessite une permission des propriétaires concernés.

Attendu que cette permission requiert un enregistrement de servitude sur les différentes propriétés.

Attendu que ces enregistrements de servitude doivent faire l'objet d'actes notariés.

En conséquence il est proposé par Carmen Blouin et appuyé par Lina Labbé d'autoriser messieurs Yoland Dion, maire et Marco Langlois directeur général / secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans les différents actes notariés découlant des installations de bornes fontaines effectuées dans le secteur nord de la municipalité à l'automne deux mille six (2006).

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

07-065 Item 8 **Résolution signature entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles.**

Attendu que la MRC de l'Île-d'Orléans a présenté, à la séance de son conseil du 6 juin 2007 un projet d'entente intermunicipale relativement à une délégation de compétence en matière de gestion des matières résiduelles, à l'exception des boues de fosses septiques ;

Attendu que ce projet d'entente a été transmis à la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et qu'après examen, celle-ci désire exprimer son intérêt à la conclusion de cette entente, le tout en conformité avec les dispositions de l'article 569.0.1 du *Code municipal* ;

En conséquence;

Il est proposé par Jacques Drolet, appuyé par Carmen Blouin,

Et

Il est résolu

Que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans exprime en faveur de la MRC de l'Île d'Orléans son intérêt à conclure avec elle l'entente intermunicipale jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Que messieurs Yoland Dion, maire et Marco Langlois directeur général / secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans l'entente intermunicipale à intervenir avec la MRC de l'Île d'Orléans, déléguant à cette dernière la compétence en matière de gestion des matières résiduelles, à l'exception des boues de fosses septiques;

Que la présente résolution soit toutefois conditionnelle à ce que chacune des municipalités locales de l'Île d'Orléans adopte, dans les délais impartis, une résolution exprimant son intérêt à conclure une telle entente.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

Item 9 **Avis de motion règlement # 07-062 Concernant les animaux, applicable par la Sûreté du Québec.**

Lauréanne Dion donne Avis de motion qu'à une assemblée ultérieure sera adopté le règlement # 07-062 Concernant les animaux, applicable par la Sûreté du Québec.

Lauréanne Dion fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ayant reçu copie dudit règlement, le tout conformément à la loi.

Item 10 **Varia**

10.1 Dossier cabanon dérogatoire

La rénovation d'un cabanon dérogatoire, sans avoir reçu les permis nécessaires, a fait l'objet de vives discussions au sein du Conseil municipal. Ceux-ci, de façon unanime, sont favorables à trouver une solution afin de régulariser la situation au fait que si le demandeur avait attendu les autorisations nécessaires, il aurait pu procéder à la dite rénovation.

10.2 Dossier piscine installée en cour avant

L'installation d'une piscine en cour avant a aussi fait l'objet de discussion à la table du Conseil. Après étude du dossier, aucune contrainte majeure n'a été portée à notre attention, donc aucune modification à notre réglementation ne sera proposée et dans ce cas-ci le règlement devra être respecté.

10.3 MRC.

Item 11 **Période des questions.**

07-066 Item 12 **Levée de l'assemblée.**

La levée de l'assemblée est proposée par Carmen Blouin il est 21h30.